

**Vie des Quartiers - Maison des Jeunes et de la Culture de
Besançon-Clairs-Soleils - Association Sportive et d'Education Populaire des
Cras-Chaprais - Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps -
Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux -
Versement d'un second acompte 2010**

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville de Besançon participe au financement d'actions inscrites dans les différents projets associatifs des associations suivantes : Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps, et le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux. Les conventions pluriannuelles de ces associations contiennent des modalités de versement des subventions correspondantes (conventions triennales 2006-2008 prorogées d'un an par le Conseil Municipal du 11 décembre 2008 puis d'une nouvelle année par le Conseil Municipal du 14 décembre 2009).

Le versement de la subvention annuelle est ainsi effectué en 4 fois : en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année.

Jusqu'au vote par le Conseil Municipal du montant de l'aide au titre de l'année en cours, le premier versement effectué en janvier représente 3/12^{èmes} de la subvention annuelle votée l'année précédente (hors subventions exceptionnelles).

Le montant de la subvention annuelle est généralement adopté au mois de mars et fait l'objet d'un avenant. En 2010, ces avenants ne seront pas présentés au Conseil Municipal avant la fin du mois de mars. Pour tenir compte du calendrier, il est proposé de verser un second acompte début avril, sans attendre la délibération fixant la subvention annuelle pour 2010.

Cette proposition est faite pour éviter de mettre les structures associatives en difficulté financière, alors que leur situation de trésorerie est toujours très tendue à cette période de l'année. Ce second acompte sera égal à nouveau à 3/12^{èmes} de la subvention annuelle votée l'année précédente (hors subventions exceptionnelles).

Ainsi, les sommes suivantes seraient versées :

- ASEP	39 900 €
- MJC Palente-Orchamps	39 862 €
- MJC Clairs-Soleils	66 630 €
- Comité de Quartier de Rosemont Saint-Ferjeux	45 150 €

Il convient de ce fait d'établir un avenant modificatif aux conventions en cours.

En cas d'accord, la somme totale, soit 191 542 € sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2010 au chapitre 65.422/6574 CS 47030.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants n° 2 - 2010 avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux et l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais

- de verser dès le mois d'avril, à titre d'avance sur la subvention 2010, les montants suivants :
 - . 39 900 € à l'ASEP Cras Chaprais
 - . 66 630 € à la MJC Clairs-Soleils
 - . 39 862 € à la MJC Palente
 - . 45 150 € au Comité de Quartier de Rosemont Saint-Ferjeux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mme FALCINELLA, Mme POISSENOT, Mlle RONZI, M. MONNEUR et Mme MICHEL n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 février 2010.